Info-municipal - Mars 2021

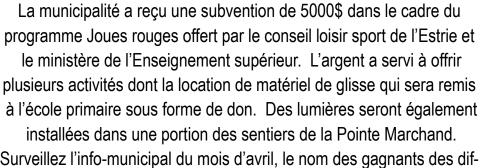


Joues rouges 2021

Saint-Claude bouge cet hiver!







férents concours seront annoncés. Votre photo pourrait v être affichée!

























Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église Saint-Claude (Québec) JOB 2N0 Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479

www.municipalite.st-claude.ca

Suivez nous sur Facebook: municipalité de Saint-Claude



Nouvelles municipales

NOUVEAU CAMION-CITERNE

En 2020, le conseil municipal avait décidé d'acquérir un nouveau CAMION-CITERNE 2021. Ce camion vient d'être livré.

Ce nouveau camion est pour le remplacement du camion-citerne INTER 90S 1993.

Afin d'en faire l'acquisition, la municipalité a procédé à un emprunt de 368 500\$ sur quinze ans.

Le nouveau camion comporte un réservoir de 3000 gallons afin que nos pompiers puissent bien faire leur travail.





ACHAT ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Il a lieu d'avoir plus d'équipements informatiques pour les ressources humaines.

Une subvention a été accordée à la municipalité suite à la pandémie.

Ainsi, la municipalité procède à l'achat de deux ordinateurs portables, tablettes, caméra et autres accessoires pour les différents départements.



AVIS PUBLIC

Est par les présentes données, par la soussignée, directrice générale et sec-très.de la municipalité de Saint-Claude,

Lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, le conseil procédera au dépôt des états financiers 2021 préparés par la firme comptable Deloitte.

Toutes personnes qui désirent poser des questions peuvent faire parvenir les questions par courriel à <u>directrice@st-claude.ca</u>.

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du Code municipal.

Donné à Saint-Claude, ce 22 février 2021 France Lavertu, directrice secrétaire trésorière



COMMANDEZ VOTRE NUMÉRO CIVIQUE

Suite à l'adoption de la résolution NO 2016-01-05, le conseil a décidé d'offrir sur une base volontaire, les pancartes réfléchissantes de numéro civique (recto verso+ logo de la municipalité)

Selon les règlements no 101A et 96-215, il est de votre devoir de rendre <u>visible, lisible et libre</u> le numéro civique afin de ne pas créer de confusion sur l'identité de votre résidence. Les services d'urgence; pompiers, ambulanciers ou autres devraient pouvoir se rendre chez vous, plus rapidement et ainsi sauver de précieuses minutes. **C'est votre responsabilité!**

Il est important de réserver votre numéro civique, si vous le désirez, avant le 31 mars prochain

Des frais de 40\$ vous seront chargés. L'installation sur le poteau sera effectuée à l'été.

*Pour commander : 819-845-7795, poste 1 ou <u>directrice@st-claude.ca</u> ou directement au bureau municipal, 295, route de l'Église, St-Claude.

COÛT D'INSCRIPTION POUR LE CAMP DE JOUR

La Municipalité de Saint-Claude offre le service d'animation estivale, camp de jour, pour cet été. Le service d'animation estivale sera de cinq (5) jours par semaine sept (7) semaines débutant le 28 juin.

Les enfants inscrits doivent être âgés de quatre (4) ans avant le 1er janvier 2021 à douze (12) ans

Le coût d'inscription est fixé à **170**\$ pour le 1er enfant inscrit, de **165**\$ deuxième enfant et **155**\$ pour les autres enfants inscrits de la même famille et ce incluant toutes les activités de l'année pour les enfants du territoire.



COÛT D'INSCRIPTION

Nombre d'enfants dans	1	2	3	Coût additionnel par	Non-résident
la même famille				enfant (4,5 et +)	Coût par enfant
Coût annuel	170\$	335\$	490\$	150\$	220\$

*** Le coût d'inscription des jeunes de l'extérieur est fixé à 220\$ par enfant.

***(20 \$ supplémentaire par enfant par inscription si inscription après le 30 mai 2021) ***

COÛT SERVICE DE GARDE PAR ENFANT

Nombre de jours de garde	17 jours par enfant	Été complet par enfant
Coût par enfant	60\$	95\$

Fondation Bon Départ—Canadian Tire

Pour les enfants qui veulent devenir actifs, qui veulent apprendre un nouveau sport ou une nouvelle activité ou encore qui veulent continuer de participer à un sport ou une activité qu'ils pratiquent déjà. Mais qui ont besoin d'un petit supplément financier pour les aider à mettre leur nom sur la liste.

Qui sont âgés de 4 à 18 ans de familles défavorisées peuvent recevoir de l'argent pour les aider à couvrir les frais d'inscription, d'équipement ou de transport.

Bon départ sait que l'activité physique n'est pas qu'une question de terrains de soccer, de patinoires, de tapis de karaté et de terrains de baseball. L'activité physique est à la clé de ce que nous finançons. plus de 70 activités et chaque enfant peut y trouver ce qu'il aimerait faire pour l'amour du jeu.

Une diversité de programmes de sport, de danse, de natation, d'arts martiaux et communautaires y figure.

Pour de plus amples informations, visitez le site internet de la Fondation Bon Départ. :

http://www.canadiantire.ca/bondepart/index.html

APPUIE DE LA DEMANDE DE COOPTEL AUPRÈS DE LA CPTAQ

La municipalité de Saint-Claude comme plusieurs municipalités de la MRC du Val-Saint-François a signé en 2019 une entente légale avec Cooptel, coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers et entreprises de la MRC qui ne possède pas un Internet à haut débit. Le projet débuté en 2019 progresse bien et déjà près de 400 foyers ont été branchés par la fibre optique dans la MRC.

Pour atteindre les objectifs de la MRC, Cooptel doit notamment installer ses équipements situés dans les emprises des routes et exceptionnellement sur un terrain agricole.

Cooptel a fait une demande à la CPTAQ afin d'installer des équipements de télécommunication pour une superficie de 17m² en zone agricole (dossier : 429821) dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton. Cette demande à la CPTAQ a été appuyée par la MRC du Val-Saint-François (résolution CA-20-10-14).

La municipalité de Saint-Claude est bien au fait des délais inhérents aux demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ. La MRC du Val-Saint-François est d'avis qu'offrir un Internet à très-haute vitesse est rendu une nécessité.

Pendant la pandémie que vit présentement le Québec, l'accès à Internet est devenu un besoin critique notamment pour le télétravail et l'éducation à distance, dans ce contexte, chaque semaine compte.

Ainsi, la municipalité appuie la demande à la CPTAQ. La municipalité de Saint-Claude demande à la CPTAQ de prioriser le dossier 429821, afin de limiter les délais dans le branchement à Internet à très haute vitesse de toute sa population.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Dû à la situation pandémique actuelle, les séances ordinaires du conseil auront lieu à huit clos et ce, jusqu'à la prochaine annonce de la santé publique qui dira autrement.

Si vous avez des questions pour le conseil, veuillez les faire parvenir à l'adresse suivante :

directrice@st-claude.ca

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE Aux contribuables de la susdite municipalité AVIS PUBLIC

Dérogation mineure EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, le 6 avril 2021 à 19h à huis clos, où une demande de dérogation mineure « 2021-02-0001 » telle que présentée ci-dessous.

Nature et effets de la demande de la dérogation mineure :

Demande de lotissement visant à régulariser une situation dérogatoire. Le propriétaire désire acquérir une parcelle du terrain de son voisin où son entrée de cours est située. Le lotissement rendra le terrain voisin plus dérogatoire.

Adresse du site concerné:

30 rue Marie-Laure, Saint-Claude lot 5 817 492 zone: VR-2

Plan:

Tout intéressé peut envoyer ses commentaires ou questions par écrit via poste ou courriel avant le 1er avril 2021 au :

295 route de l'Église Saint-Claude, QC J0B 2N0 Ou directrice@st-claude.ca

DONNÉ à Saint-Claude, ce 01 mars 2021

Signé

France Lavertu, Directrice générale, sec très.



Offre d'emploi Préposé - remplaçant pour le terrain de balle

La municipalité de Saint-Claude est à la recherche d'une personne pour combler le poste préposé remplaçant au responsable du terrain de balle pour la saison 2021. Lorsque le responsable n'est pas disponible, le remplaçant devra effectuer :

Principales tâches:

Effectuer l'entretien général du terrain de balle (sauf les pelouses);

Tracer les lignes sur le terrain avant la première partie de chaque soir de balle;

Allumer, éteindre les lumières en temps opportun;

Remettre au marqueur le contrôle du tableau d'affichage électronique et le ranger à la fin de chaque soirée de balle ;

Qualifications:

Posséder une expérience bénévole ou de travail est un atout Être autonome, mature et responsable.

Pour poser votre candidature, veuillez faire parvenir votre Curriculum Vitae accompagné d'une lettre de présentation à l'intervenante en loisir, à la municipalité de Saint-Claude avant mercredi 21 avril 2021 par courriel, <u>directrice@st-claude.ca</u>, télécopieur au (819) 845-2479, en personne ou par la poste à l'adresse suivante avec la mention « préposé –remplaçant terrain de balle »:

Municipalité de Saint-Claude 295, route de l'Église Saint-Claude, JOB 2N0

Nouvelles

Collecte d'attaches à pain et de cannettes

Nous vous invitons à ne pas jeter vos attaches à pain et attaches de cannettes et venir déposer le tout directement à l'hôtel de ville.

Ceux-ci serviront à venir en aide aux personnes handicapées!

AIDE-MÉMOIRE

3 règles simples :

- √ Ca se mange? (ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)
- √ C'est en papier ou en carton? (propre ou souillé, non ciré)
- ✓ C'est un résidu de jardin? (sauf les branches)



Ca va dans le bac brun, c'est si simple!



MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS ALIMENTAIRES Nourriture (cuite ou crue, fraîche ou avariée, incluant les sauces), viande, os, poissons, produits laitiers, fruits de mer et coquilles, café (marc et filtre), sachets de thé, pâtisseries et sucreries.

RÉSIDUS VERT Feuilles mortes, gazon, résidus de jardin et brindilles de moins de 30 cm de longeur.

PAPIER ET CARTON SOUILLÉS Boîtes de pizza et autres (non cirées, sans plastique ou broches), papier mouchoirs et essuie-tout (sans produit chimique), vaisselle en carton.

AUTRES MATIÈRES Cendres froides, cheveux et poils, cure-dents en bois, litière et excréments d'animaux (en vrac ou en sacs de papier seulement).



MATIÈRES REFUSÉES

TOUT SAC DE PLASTIQUE, BIODÉGRADABLE OU COMPOSTAB



Couches et produits d'hygiène féminine, médicaments, poussière, charpies de sécheuse, sacs d'aspirateur et leur contenu, animaux morts, carton ciré, cure-oreilles, soie dentaire, chandelles, verre, plastique, métal, branches, roche, gravier, béton, asphalte, bois traité, teint ou peint, etc.







CLINIQUES D'IMPÔT BÉNÉVOLES POUR LES PERSONNES À FAIBLE REVENU*

Bureau Municipal 295, RTE de l'Église St-Claude

Le mercredi 17 mars de 9h à 11h30 et 13h30 à 16h



Résidents de St-Claude



Déposer au bureau municipal vos documents dans une enveloppe scellée et identifiée avec votre nom et numéro de téléphone pour la clinique d'impôt. Y inclure un don suggéré de 5\$.

Aucune demande ne sera acceptée en dehors de cette date.

Des personnes bénévoles, compétentes et qualifiées feront vos déclarations.

Pour information : CAB de Windsor et région 819 845-5522

*Faible revenu: Personne seule: 25 000 \$ Couple: 30 000 \$ Un adulte avec un enfant: 30 000 \$

Chaque personne à charge supplémentaire : 2 000 \$ Revenu en intérêts : 1 000 \$ et moins

Ces cliniques sont offertes par le Centre d'Action Bénévole de Windsor et région grâce à l'implication de plusieurs bénévoles, de Revenu Canada et du Ministère du Revenu du Québec

Campagne de vaccination de la COVID-19

La prise de rendez-vous pour la vaccination de la COVID-19 pour les personnes de 85 ans et plus a débuté.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez le faire par téléphone (1 877 644-4545) ou sur internet à l'adresse suivante :

www.portal3.clicsante.ca

Une personne qui accompagne personne de 85 ans peut également se faire vacciner en même temps si celle-ci est âgé de 70 ans et plus et est présente en soutien 3 jours ou plus par semaine.

Pour plus amples informations, visitez le site :

www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19

*Les liens suivants pourront être consultés quand viendra le tour de votre groupe d'âge

Chronique de l'inspecteur

Chronique de l'inspecteur – crédit d'impôt pour installation septique

Un crédit d'impôt remboursable a été instauré afin d'appuyer financièrement les propriétaires qui doivent mettre aux normes leurs installations septiques. Ce crédit d'impôt s'adresse aux propriétaires d'une habitation admissible qui feront exécuter des travaux par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente de service conclue après le 31 mars 2017 et avant le 1er avril 2022. L'aide financière accordée peut atteindre 5 500 \$ par habitation admissible. Elle correspond à 20 % de la partie excédant 2 500 \$ des dépenses admissibles. Ces dépenses doivent être issues de travaux reconnus de mise aux normes des installations d'assainissement des eaux usées d'une résidence principale ou d'une résidence secondaire si elle est habitable à l'année et généralement occupée par le propriétaire.

Vous n'avez qu'à remplir le formulaire TP-1029.AE sur le site du gouvernement du Québec.

Pour plus d'informations concernant le crédit ou la mise aux normes de votre installation

septique, n'hésitez pas à me contacter

Jennifer Bergeron, officier bâtiment et environnement 819-845-7795 #2 officier@st-claude.ca



La neige en hiver Articles du règlement 2020-326

Article 14 - Disposition de la neige, de la glace, des feuilles de l'herbe ou de la cendre

Le fait de jeter ou déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, de la neige, de la glace, des feuilles, de l'herbe ou de la cendre provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

Article 82 - Travaux de voirie, enlèvement, déblaiement de la neige

Il est défendu à tout conducteur de stationner un véhicule :

- à un endroit où il pourrait gêner l'enlèvement, le déblaiement de la neige ou les travaux de déglaçage des rues;
- 2) à un endroit où il pourrait gêner l'exécution des travaux de voirie municipale et où des signaux de circulation à cet effet ont été posés.

Article 83 - Remorquage

Tout véhicule stationné en contravention de l'article 82 est remorqué et le propriétaire du véhicule doit payer les frais de remorquage et d'entreposage pour en obtenir la possession.

Quiconque contrevient aux articles 8 à 39, 50 à 66, 165 à 190, 350 à 376, est passible en plus des frais à une amende minimale de 250,00 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique, et de 500,00 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale.

Quiconque contrevient aux articles 67 à 93 est passible en plus des frais à une amende de 30,00 \$.

Vous pouvez consulter le règlement sur le site de la municipalité à l'adresse suivante :

www.municipalite.st-claude.ca/documents/#reglements





Nouvelles Service Incendie





<u>DÉNEIGER LA TOITURE DE VOS BÂTIMENTS EN HIVER, C'EST IM-</u> PORTANT!

Déneigement et déglaçage ne sont pas seulement de rigueur sur les routes. Il faut aussi éviter l'accumulation de neige et de glace à la maison.

FAUT-IL DÉNEIGER VOS TOITURES?

- © Oui, lorsque les accumulations de neige approchent les 70 cm d'épaisseur (28 po). En effet, avec les épisodes de redoux, la neige peut se transformer en glace et empêcher l'écoulement normal de l'eau. Il peut s'ensuivre des infiltrations d'eau et des dommages importants à la maison. Comme sécurité, il est préférable de faire appel à un couvreur qui propose l'entretien et le déneigement de toitures.
- ☐ Si vous décidez de le faire vous-même, munissez-vous d'une pelle à toiture de plastique dotée d'un manche télescopique pour **déneiger depuis le sol**. Faites le travail par une journée sans vent et en plusieurs étapes au besoin, car c'est très exigeant physiquement. Ayez les mêmes pratiques sécuritaires que des professionnels : déterminez une zone tampon, ne soyez pas seul, tenez-vous à l'écart des fils électriques et de l'emplacement où vous déchargerez la neige.
- Inutile d'enlever toute la neige. Il faut éviter avant tout l'accumulation de neige sur les rebords de toit. Laissez une couche d'environ 10 cm (4 po) de neige pour ne pas endommager la couverture. Cette opération facilitera l'écoulement de l'eau en périodes de redoux.
- Pour un toit plat, assurez-vous également que le ou les drains soient libres de neige et de glace.
- Des **câbles chauffants** installés sur les bords de toits peuvent être utiles pour éviter les barrages de glace. Cette solution devrait toutefois être considérée comme temporaire.
- Quand la toiture est soumise à un poids en surcharge, cela peut provoquer des fissures dans les murs, ou des portes peuvent soudainement être plus difficiles à fermer ou à ouvrir. Dans les grands bâtiments, il faut porter attention aux craquements et aux sons inhabituels. Cela peut être un indice que les éléments de la structure se brisent à cause d'une surcharge.
- Une trop grande quantité de glace peut également poser problème en provoquant des blocages pour l'évacuation des eaux de fonte. Ce phénomène connu sous le nom de *barrage de glace* est souvent présent lorsque la glace située le long des murs, des parapets ou autour des unités mécaniques fond plus

rapidement que la glace qui se trouve près du drain de la toiture. Toute ouverture créée pour le passage de fils, de tuyaux ou d'autres conduits ou tout défaut d'étanchéité qui habituellement ne pose pas de problème pourraient se transformer en infiltration et causer des problèmes importants.

ENFIN:

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres de sous-sol après une chute de neige
- Assurez-vous que les voies menant à ces sorties soient dégagées

En cas d'urgence ou d'incendie,

vous pourrez évaluer rapidement et faciliter l'intervention des services d'urgence.

Statistiques de votre service incendie

Nous sommes 23 pompiers

Pour l'année 2020, nous avons fait 3189 heures

Cela comprend 25 interventions avec entraide

6 heures de pratique par mois

1h et demie de ronde sécurité par semaine

3 heures d'entretien par mois

Formation pompier 1 pompe pince

Beaucoup d'heures de bénévolat pour la communauté





École Notre-Dame du Sourire



Les élèves de l'école Notre-Dame-du-Sourire, ont connu leur première journée de célébration-école ce mercredi 24 février grâce à leurs gestes de bienveillance et d'engagement.

Grâce à la contribution des parents qui ont fait des cubes de glaces colorés, de la municipalité de Saint-Claude qui a préparé des glissades, donné du matériel de glisse ainsi que des blocs de neige à sculpter, tous les enfants de l'école ont ainsi pu, chacun leur tour vivre des activités hivernales amusantes : glisser, sculpter la neige et construire un château de glace.

Nous les remercions au nom des enfants!

Bien sûr, le traditionnel chocolat chaud avec guimauve a clos la journée! Les élèves ont vécu une journée mémorable!

Un merci spécial aussi au comité SCP, soutien au comportement positif, qui depuis le début de l'année travaille à l'implantation de ce programme avec l'équipe-école en adaptant celui-ci à la situation actuelle!

-Marise Cotnoir, directrice





25 janvier, L'école à la maison

Certains élèves n'ont pas eu la chance de retourner à l'école, car certains membres de leur famille ont eu la Covid-19. Donc ils ont fait deux semaines d'école à la maison afin de ne pas contaminer toute l'école de ce virus.

Le 11 janvier dernier, certains élèves ne pouvaient pas revenir à l'école. Chaque matin, ils devaient se connecter à une application qui s'appelle Microsoft Teams. Celle-ci sert à suivre l'enseignement donné en classe et faire les travaux que leur enseignante leur demandait de faire.

-Cédrik, Alexandre, Scott, Maé

École en ligne du 5 au 9 janvier

L'école Notre-Dame-Du-Sourire a vécu l'enseignement à distance. Tous les jours les élèves ont eu un cours en ligne dans la matinée, mais à des heures différentes. Cela demandait d'être assidu, mais les élèves ont réussi ce défi! Il y avait moins de travaux durant cette semaine.
-Emma, Émilie et Kariane

Nouvelles règles sur la Covid-19

Depuis lundi le 11 janvier, les règles sur la Covid-19 à l'école ont changé. Les élèves de 5° et 6° année doivent porter le masque en tout temps, même en éducation physique. À la récréation, ils le portent seulement s'ils sont à moins de deux mètres les uns des autres. Cependant, les autres classes ne le portent que dans les corridors.

LOISIRS



OFFRE D'EMPLOI

Animateur (trice) de camp de jour, été 2021 Cet été, j'anime



En occupant un poste chez nous, tu auras la chance de passer un été fantastique, développer des liens fort avec tes collègues et obtenir une expérience sur le marché du travail qui te sera utile dans ta future carrière.

Tâches et responsabilités

Participe à la planification, l'organisation et la réalisation d'activités

Anime un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans dont il a la responsabilité

Assure la sécurité et le bien-être des enfants de son groupe

Prépare la programmation et le matériel nécessaire aux animations de son groupe.

Exigences

Âge minimum: 14 ans

Être étudiant(e) pour l'année scolaire 2020-2021 et retourner aux études à l'automne 2021

Être responsable, dynamique et créatif Capacité et facilité à travailler en équipe

Être disponible pour TOUTE LA DURÉE du camp de jour

Conditions de travail

Durée: 7 semaines, du 28 juin au 13 août 2021

Horaire : Il sera défini par l'intervenante en loisir en fonction du nombre de d'enfants inscrits

⇒ Formations disponibles (premiers soins et animation)

Pour poser votre candidature, <u>veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation</u> à la municipalité de Saint-Claude avant vendredi 29 mars 2021 midi par courriel à Janie Brunelle, <u>loisirs@st-claude.ca</u>, en personne ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Claude Intervenante en loisirs 295, route de l'Église Saint-Claude, J0B 2N0

Soulignement du travail bénévole

Dans le cadre de la semaine bénévole qui aura lieu du 18 au 24 avril prochain, la municipalité tient à souligner l'aide apportée aux personnes de la communauté en ces temps difficiles.

C'est pourquoi nous lançons un appel aujourd'hui.

Vous connaissez quelqu'un qui a aidé une personne à faire ses courses, l'a accompagné à ses rendez-vous médical ou a fourni toute autre aide. Envoyez-nous un court texte expliquant pourquoi sa contribution devrait être souligné en plus de ses coordonnées.

Vous avez jusqu'au 26 mars pour nous envoyer le tout.

Janie Brunelle Intervenante en loisirs loisirs@st-claude.ca 819 845-7795 poste 3



Accès à de l'accompagnement pour les personnes handicapées en camp de jour

Nous désirons favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport et de plein air en camps de jour, en soutenant l'embauche du personnel d'accompagnement. Ce programme vise à répondre aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées en camps de jour.

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes et désirant faire partie du camp de jour pourraient être admissibles.

Si cela vous intéresse, communiquer au bureau municipal avant le 1er avril 2021 au 819-845-7795 p.3 pour plus de renseignements.